

VOL. XV

MARS 1909

N° 3

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mars : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu. — Noms propres au Canada-Français (*à suivre*), Philéas Gagnon. — Réponse : Les ancêtres du général Beaugard, X. — Les *green backs*, "Canadien".

Les abonnés du *Bulletin des Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1908 est maintenant dû.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'Amérique précolombienne ; essai sur l'origine de sa civilisation, par Alphonse Gagnon. Québec, typographie Laflamme & Proulx, 1908.

Souvenir de famille. Mariage, baptême, première communion, par l'abbé E.-P. Chouinard. Québec, imprimerie de l'*Action Sociale* (limitée), 103, rue Sainte-Anne, 1908. Prix l'unité, 15 centins ; le centin, \$10.

Institut Canadien-Français d'Ottawa. Réminiscences, par Pascal Poirier, sénateur. Ottawa, A. Bureau & Frères, imprimeurs, 1908. 16 pages in-16.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

MARS 1909

N° 3

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le 27 mai 1752, M. de la Corne écrit : " Je vais demeurer chez un professeur de l'Université nommé M. Fosse, près le Collège Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques. Adressez-y-moi toutes mes lettres, ou bien au père Messager; mes respects au R. Père Marcol."

4 juin 1752 : " Voilà enfin la réponse que MM. du Séminaire nous ont faite. Notre avocat l'a reçue hier et me l'envoie pour la transcrire moi-même sur du grand papier plié en deux, pour y mettre mes remarques d'un côté... j'ai été la porter tout de suite à M. d'Héricourt qui m'a prié de faire la même chose; ensuite il ferait le reste avec M. Varlet. Je viens de la faire transcrire promptement afin de vous en faire passer une copie; ainsi je ne vous parlerai pas des sophismes, ruses, tours, modestie affectée que vous y trouverez... Nos avocats comptent que nous serons jugés sous quatre mois... Le bonhomme Delorme qui jusqu'à présent m'a paru très sûr de notre réussite est ébranlé et ne voit plus de jour pour nous tirer d'affaire..."

16 juin : " J'ai eu l'honneur de vous écrire sous l'en-

veloppe de M. Duquesne, il y a 10 ou 11 jours ; je vous ai envoyé une copie de la requête au roi que les prêtres des Missions Etrangères nous ont fait signifier en réponse. Les avocats n'ont pas voulu travailler que je n'aie fait moi-même mes notes... je suis après et n'ai pas sorti de ma chambre que pour aller dire ma messe dimanche dernier et le jour de la petite Fête-de-Dieu. J'ai commencé par lire et relire toutes les pièces que j'ai entre les mains ; je m'en suis bien pénétré ; ensuite j'ai travaillé au point que je ne puis plus rattraper le sommeil, mais je compte que cela reviendra bien vite... Je n'entrerai pas dans le détail des sophismes, faussetés que vous connaissez dans cet écrit (celui des messieurs du Séminaire de Paris) ; je crois que s'ils n'ont pas d'autres points d'appui, et qu'on veuille suivre la justice, nous sommes bien dans nos affaires. Je ne crains plus que la protection contre nous, car je sais combien ces messieurs se remuent. Vous n'ignorez pas que le sieur Lalanne est des plus intrigant, remuant et je pourrais dire quelque chose de pire... Ils sont malheureusement pour nous fort répandus dans ce pays-ci, ils ont des ressources infinies ; ce qui ne laisse pas que de m'inquiéter... Je crains beaucoup M. l'Evêque s'il vient dans ce pays-ci." Quelques jours plus tard il écrit : " Je crains l'arrivée de l'Evêque comme le feu. Au reste cela ne m'empêchera pas d'aller mon droit chemin et vous pouvez compter que je remuerai d'importance et frapperai partout où je pourrai. Grâce à Dieu, je ne manque point d'armes..."

A la même époque M. de la Galissonnière écrivait à Mgr de Pontbriand : " On nous flatte que vous viendrez faire un tour en France, cet automne, je le souhaite fort, surtout si je me trouve à portée d'en profiter, comme je l'espère." Plus tard encore : " Quand causerons-nous en France ? Tous les ans vous en donnez quelque espérance, et tous les ans cela recule. Cependant un voyage ici serait utile même à votre diocèse à

qui vous pourriez procurer des secours que vous n'obtiendrez pas si aisément de loin." Le même écrivit aussi à l'évêque et aux chanoines qu'il ne s'occupait en aucune façon du procès, "affaire qui ne peut me regarder en rien." (1)

Sans ressources dans un pays étranger où il était obligé de vivre d'emprunt, accablé d'inquiétudes, de travail et d'ennuis, le délégué du Chapitre ne dormait pas sur un lit de roses : aussi ses lettres sont-elles remplies de ses lamentations. Le 17 juillet 1752, il écrit à ses confrères : " Personne ne me donne de nouvelles de ma terre. J'aurais espéré que M. de Tonnancour m'en eût donné ; mais il ne m'en dit pas un mot. Si ma cousine Péan m'eût écrit, elle n'y aurait pas manqué. Je suis fort étonné de ne pas recevoir de ses lettres ; sa famille en a reçues. De sorte que je suis fort inquiet de ma terre ; je ne sais seulement pas si mes enfants (2) vivent, on ne m'en dit rien absolument. Dieu soit loué !.....

" Selon mes petites lumières, rien n'est si vide et si peu concluant que l'écrit de ces directeurs modernes (des Missions Etrangères)... il a cependant beaucoup effrayé M. Delorme qui commence à ne plus rien y ajouter de foi. Je ne fais rien sans conférer avec lui et j'emploie tout pour lui inculquer cette affaire qu'il commence à présent à comprendre ; car jusqu'à présent, il n'en a eu qu'une idée bien imparfaite, il n'a plus cette facilité qu'il a eue autrefois et oublie assez vite. C'est ce qui m'a encore obligé à rester cette année... Je ne saurais trop, messieurs, vous marquer ma vive et juste reconnaissance de la part que vous avez prise à la mort de ma mère et des suffrages que vous voulez bien lui accorder. Je vous en demande la continuation. Si nos regrets doivent augmenter à proportion des peines et soins qu'elle a eus de nous, il est certain

(1) Archives de l'archevêché.

(2) Des jeunes gens qu'il employait à cultiver sa terre.

que nous ne pouvons lui refuser des larmes bien abondantes. Dieu est le maître, que sa volonté soit faite !... Je compte, messieurs, que vous ne manquerez pas à me rappeler d'une manière positive pour le printemps prochain, notre affaire étant en bon train... M. Lavillangevin me menace de votre part de sa béquille, si je fusse retourné. Mais je ne la dois pas craindre pour l'année prochaine."

Le vénérable chanoine était donc infirme à cette époque, mais il assistait à toutes les assemblées du Chapitre, et la lettre suivante du 3 novembre 1752 prouve qu'il continuait de travailler beaucoup. Il écrit à M. De L'Orme :

" Quelque occupé que je suis par une multitude étonnante de lettres (de près de quatre-vingts) et de bien d'autres écritures, je ne puis m'empêcher de vous écrire, du moins deux ou trois mots en mon particulier, pour vous marquer et mon estime et ma reconnaissance et mon respect pour vous. J'apprends avec bien du chagrin que vos rhumes vous reprennent souvent et je crains infiniment qu'ils ne vous mettent hors d'état de prendre soin de nos affaires, que vous avez gérées si heureusement pendant tant d'années. Nous le craignons tous également, mais nous vous prions tous, et moi en particulier, de ne nous le point celer, en cas que cela arrive, et je vous assure qu'en cas qu'il faille en mettre d'autre à votre place, je n'épargnerai rien pour que cela se fasse avec honneur pour vous et avec toute la satisfaction que vous méritez, pour vous procurer à nos dépens, si nous ne pouvons rien obtenir du Roy pour vous, de quoi subsister honorablement..."

M. de Lavillangevin songeait alors à passer en Europe, comme on le voit par le passage suivant d'une lettre de M. de la Corne : " Vous me marquez que vous comptez venir en France l'automne prochain. Pourriez-vous vous résoudre à laisser le Chapitre avant que le procès soit jugé et que toutes les contestations soit finies ? Que deviendra-t-il et qui est-ce qui le soutien-

dra en Canada si vous en partez ? A moins que M. de Québec ne passe, je crois que vous ne devez pas laisser. Au reste, si je suis ici et que nos affaires ne me permettent pas de m'en retourner, je vous voirai avec joie et ce sera une vraie consolation pour moi." Plus tard, il lui écrit : " Que j'aurai de plaisir de vous voir si vous passez ; vous ne devez pas hésiter, puisque vous avez des affaires de famille. Je vous attends. Mon adresse est à l'hôtel du St-Esprit, rue Platriève, quartier St-Eustache." Mais à cette date, 1er juillet 1753, M. de Lavillangevin ne songeait plus à passer en France, car sa santé n'était pas assez bonne pour supporter les fatigues de la traversée. Je trouve en effet dans le registre du Chapitre, au 8 juin précédent (1753) la délibération suivante : " Le sieur Perrault ayant représenté... que la maladie de M. de Lavillangevin augmentait tous les jours et qu'il paraissait nécessaire de lui donner un infirmier qui restât auprès de lui pour lui donner les secours nécessaires, principalement la nuit, l'assemblée tout d'une voix a chargé le sieur Perrault de lui en présenter un convenable lequel serait payé par le Chapitre.

A cette assemblée, on voit figurer M. Joseph Resche et M. Chs-R. de Rigauville, nommés par Mgr de Pontbriand pour remplacer, le premier, M. Joachin Fornel, qui avait donné sa démission, le 24 avril 1752, et le second M. Jean Gosselin mort en France. Ces nominations sont du 28 septembre et du 9 octobre 1752 et les titulaires étaient deux Canadiens. Dans les procès-verbaux du Chapitre, je vois que M. de Lavillangevin continuait d'assister aux réunions jusqu'au 30 octobre 1753, et s'occupait activement de toutes les affaires. Nous avons de lui une longue lettre écrite, le 27 août, à M. de la Corne, et une autre du 29 adressée à l'évêque de Québec. La voici en son entier :

" Monseigneur,

" Le respect profond que j'ai pour Votre Grandeur et pour votre très illustre famille, la reconnaissance vive

de tous les bons offices rendus et à moi et à ceux et celles que j'aime comme moi-même, l'estime parfaite, l'attachement inviolable, et, permettez-moi ce terme, monseigneur, l'amour le plus sincère que je conserve toujours pour vous, malgré tout ce qui s'est passé (1), dont je ne vous regarde point comme la vraie cause ; m'obligent de vous représenter très humblement qu'il me semble qu'il est de votre honneur comme de l'intérêt de votre diocèse, que vous preniez enfin le parti de soutenir votre Chapitre, pour faire de lui une communauté qui serait votre consolation et votre soulagement et sera en état de rendre service à tout le pays. Vous en serez toujours, Monseigneur, premier supérieur, et quelque petit que soit notre terrain, nous ménagerons de notre mieux un appartement pour les Seigneurs Evêques quand il leur plaira. Vous connaissez, Monseigneur, ma sincérité et ma droiture. Je pense, sur de bonnes et solides raisons, que le Chapitre parviendra à ses fins. Quelle joie pour lui et quel engagement nouveau de vous êtes soumis, s'il y parvient de votre agrément en y donnant les mains!

“ Vous aurez, Monseigneur, notre procès terminé suivant nos justes et modérées conclusions, toutes les communautés à vous et à vos ordres absolument et nécessairement, et vous serez en état de faire de grands biens selon vos saintes vues, et tout le pays sera édifié ; la postérité même vous bénira à jamais d'un établissement si utile, ou plutôt de deux établissements d'un seul coup ; la paix règnera parfaitement parmi votre clergé où il n'y aura plus d'indépendants qui ne nous aiment point et qui ne cherchent qu'à dominer en tout. Vous les voirez tous dans votre église, chacun dans le rang qui lui convient, comme ne faisant plus qu'un même corps par leur union. Encore un coup, quelle joye, quelle consolation pour tous et quelle édification pour le public ! Dieu a réservé ce

(1) Son expulsion du palais épiscopal.

grand bien à votre temps, Monseigneur ; c'est à Votre Grandeur seule que doit en appartenir la gloire. Car c'est Dieu sûrement qui a conduit cette affaire, nous n'en étions pas capables ; c'est Dieu qui, ennuyé des vexations que nous fait le Séminaire, nous a inspiré de chercher et fait trouver tant de pièces intéressantes pour forcer enfin MM. du Séminaire de se rendre à la raison.

“ Ce n'est pas moi, Monseigneur, qui y ay le plus travaillé ni qui en ay donné l'avis ⁽¹⁾. J'étais malade alors et hors d'état de m'appliquer, et je vous avoue qu'elles ont encore bien contribué à me rendre plus malade à leur simple lecture et que j'ay eu mille peines à écrire en conséquence, à cause du chagrin que je prévoyais que cela devait causer à messieurs du Séminaire, malgré toutes les peines qu'ils m'ont occasionnées depuis que je suis yci. Il a fallu me rendre aux pressantes instances du Chapitre. J'ai tâché de mettre l'affaire dans tout son jour avec toute la sincérité dont je suis capable, avec toute la modération que j'ai pu garder, sans blesser les droits du Chapitre, ni rien celer qui pût nuire à ses justes intérêts, et il n'a tenu qu'à moi de faire paraître bien d'autres pièces que messieurs du Chapitre m'ont servies, mais que je n'ai cru nécessaires maintenant, y en ayant déjà assez à

(1) M. de Lavillangevin était trop modeste, car en fait, c'était lui qui faisait toutes les écritures et qui était l'âme du Chapitre et du procès. M^{sr} de Pontbriand écrivait à ses sœurs dès le 29 septembre 1750 : “ L'ancien recteur de Plérin qui était venu ici par zèle, vient de faire entreprendre un procès à mon Chapitre contre le Séminaire, dans lequel je suis obligé d'entrer malgré moi, ainsi je me trouve dans l'obligation de demeurer pour empêcher des difficultés qui pourrait s'élever entre les deux corps . . . Je suis entièrement fâché de la conduite qu'a tenu et que tient encore M. de la Ville-Angevin, aussi je lui ai ôté toute ma confiance et il ne demeure plus chez moi ”. Ces lignes me sont communiquées par M. le Vicomte du Breil de Pontbriand, parent de l'évêque, demeurant au Château du Gué, Maine et Loire. Elles confirment bien ce que j'ai écrit plus haut.

mon avis pour le gain de notre cause. Monseigneur, vous me faites la grâce de m'aimer toujours, j'en suis persuadé, vous m'en avez donné en tout temps des marques véritables. Mais, Monseigneur, je vous aime et vous honore au-delà de ce que je puis dire. Ma santé commence à se rétablir; elle serait, je le crois, parfaite en peu de temps; ou s'il faut mourir bientôt, je mourrais avec joie, si je voyais Votre Grandeur dans le dessein d'établir saintement son Chapitre en communauté, et s'en déclarer entièrement et le protecteur et le père. Accordez, Monseigneur, à votre pauvre serviteur la consolation qu'il vous demande, humblement prosterné de cœur et d'esprit aux pieds de Votre Grandeur, ce qu'il vous écrit à genoux devant son crucifix.

“ Permettez, Monseigneur, que j'ajoute que ni l'intérêt, ni la vanité n'ont aucune part dans ce que j'ai fait; je le dis devant Dieu devant qui je dois bientôt paraître pour lui rendre compte de quarante-deux ans de gestion dans des ministères si importants. Je cherche à faire consommer l'établissement du Chapitre, j'y suis obligé, puisque Dieu m'y a mis; mais c'est pour la gloire de Dieu seul et le bien de toute la Colonie. Si vous m'accordez, Monseigneur, la consolation que je vous demande très humblement, et que Dieu me fasse la grâce de me rétablir, vous me trouverez encore plus dévoué que jamais et à vous, et à votre service, et vous me voirez prêt à rédiger sous vos ordres des statuts convenables dont vous serez content et le Chapitre, et à faire pareillement tout ce dont Elle me jugera capable, et de tout mon cœur jusqu'à la mort. Permettez encore à votre très humble serviteur une autre et très soumise représentation à Votre Grandeur; ne vous désistez, Monseigneur, à la vue de nos nouvelles pièces, et ne consentez à ce que nos demandes soient accordées que tant et si longtemps que nous vivrons en communauté, au surplus referez-vous à justice, le Chapitre y donnera les mains et Dieu bénira tout. Monseigneur,

vous m'avez amené ici, et je vous ay amené mon fils (¹ que vous aimez; permettez-moi, Monseigneur, cette expression qui ne part que de l'amour que j'ai pour vous et que je vous écris les larmes aux yeux; faites que la tête blanche de ce vieux père descende en paix et avec joie dans le tombeau. Et néanmoins, quelque parti que Votre Grandeur juge à propos de prendre, je veux vivre et mourir dans les sentiments du plus humble et du plus fidèle et du plus sincèrement attaché de vos serviteurs, Monseigneur.

“ DE LA VILLANGEVIN,

“ Ancien Recteur de Plerin, Théologal de Québec.”

Les chanoines écrivirent en même temps à Mgr de Pontbriand pour lui donner avis des nouvelles et importantes pièces qu'ils avaient découvertes et qui, d'après eux, assuraient le succès de leur cause. Cette lettre—de la main de M. de Lavillangevin—contient le passage suivant: “ Me-sieurs du Séminaire n'ont rien moins tenté dans tous les temps que de nous détruire entièrement ou de s'emparer du Chapitre et de tous ses biens et droits. Depuis l'affaire commencée, ils nous minent par de pures chicanes, des tours peu dignes de prêtres et des délais affectés. Dieu enfin s'est déclaré pour nous...” Plus loin: “ Nous ne croyons pas avoir beaucoup lieu de craindre, dans l'état présent de l'affaire, de déchoir de nos justes demandes et prétentions; mais ce sera à jamais pour nous un chagrin mortel de les avoir obtenues sans l'appui d'un évêque que nous aimons, que nous honorons, pour lequel nous avons une vénération profonde...”

Nous avons vu plus haut qu'après être sorti du palais épiscopal, M. de Lavillangevin s'était réfugié chez les Jésuites dont il était l'ami et auxquels il s'était presque agrégé, comme il le dit lui-même: *tunquam aggregatus*.

(¹) L'abbé Briand.

Dans le courant du mois d'août, trois mois avant sa mort, il leur écrit la lettre suivante pour leur demander la concession d'un terrain dont les revenus serviraient au soutien du Chapitre. Comme les lecteurs des *Recherches Historiques* sont censés savoir le latin, je la produirai textuellement en cette langue.

“ Condolete mihi, Patres reverendissimi, Fratresque charissimi, contra spem fere omnem, nonobstantibus gravissimis rationibus et quasi periculis, receptus in domum Societatis sanctæ Quebecensis Domini Jesu Christi, et a tribus annis et ferè quatuor mensibus in ea tam jucundè mihi quam gratiosè a venerabilibus admodum Patribus et charissimis Fratribus, commorans, sperabam fore ut poculam portionem quasi hæreditatis a reverendissimo Patre Missionum Superiore et Collegii Canadensis Rectore inter fratres meos possem obtinere pro me et pauperrimo Capitulo Quebecensi, in qua prædium extruere et excolere possemus ad alenda pecora et volatilia necessaria ad sustentationem societatis Canonicorum et totius Capituli quam erigere in urbe desiderio desideravimus et statuimus juxta statutum diei duodecimi mensis novembris anni ab Incarnatione Domini millesimi sexcentissimi octogesimi quarti, a nobis acceptum et laudatum. Hanc secundam gratiam mutociens jam ante annum et enixè petieram a reverendissimo patre Superiore, et quasi ipsi acceptam et mihi concessam sperabam petitionem humillimam. Sec ecce heu, adversatur nobis mandatum reverendissimi Patris Superioris Provincialis prohibens ne ulla prædia vendantur, quia nova non possunt a Societate acquiri prohibentibus edictis Regiis. Adjuvate, reverendissimi Patres et Fratres charissimi, pauculam portionem peto pro stabilienda et confirmanda in æternum pace et unione et sincera amicitia inter Societatem vestram sanctam et Capitulum nostrum; peto eam sub debita et conveniente dependentia. Plurima vobis restant partes meliores et spatiosiores quas potestis ex-

colere et ditiores abundantioresque reddere. Hæc prima erit Capituli terra a reverendissimis optimis et laboriosissimis atque omnium laudibus dignis fidei seminariis in his vastissimis segionibus, concessa; quod erit memoriale perrenne, non pro nobis tantum sed pro successoribus nostris Canonicis. Rogate pro me et Capitulo, obecro vos, reverendissimum Superiorem, ut ipse exostulare dignetur a reverendissimo et venerabilissimo Superiore Provinciali, ut hanc gratiam nobis anno proximo concedi permittat; et gratias vobis quas potero pauper et humillimus et obsequentissimus servus vester reddam amplissimas.

“ DE LA VILLANGEVIN, Thgmus Quebecensis,
“ Societatis filius, et quasi aggregatus.”

Le vénérable chanoine était absolument convaincu que le Chapitre gagnerait sa cause; il voulait associer son évêque au triomphe, construire une maison pour y loger tous les chanoines réunis en communauté; et pour aider à leur subsistance, il demandait aux pères Jésuites une petite partie de leurs terrains. Mais la cause ne fut pas gagnée, l'évêque ne prit pas en mains les intérêts du Chapitre, les chanoines continuèrent de loger où bon leur semblait, les Jésuites gardèrent tout ce qu'ils avaient de terres, et le pauvre chanoine mourut chez eux le 16 novembre suivant 1753. Voici l'acte de sépulture, lequel, chose incroyable, ne se trouve pas dans les registres de la cathédrale, mais que j'ai découvert dans nos archives, et sur deux feuillets détachés où on peut lire également les actes mortuaires des chanoines Vallier, de Lotbinière, Thierry Hazeur, et de Tonnancour.

“ Nous, Charles-Antoine Godefroy Detonnancour, Premier chanoine Président du Chapitre de Notre Dame de Québec, en présence des témoins soussignés, le dix-sept novembre de l'année mil sept cent cinquante trois, avons inhumé dans le chœur de la cathédrale Messire

René Jean Allenou Delavillangevin décédé le seize, ancien Recteur de Plerin en Bretagne Diocèse de St Brioux, Théologal, Vicaire Général et Official de celui de Québec agé d'environ soixante sept ans, ayant quarante deux de prêtrise après avoir été confessé et reçu le St Viatique et le Sacrement de l'Extrême Onction de la main de Mgr l'illustrissime et révérendissime Evêque Marie Henri Dubreil de Pont Briand. Nous avouons que mon dit Sr Delavillangevin nous a autant édifiés par sa conduite et ses rares vertus qu'il a honoré le St Ministère par son zèle apostolique, patience, humilité, justice, science et prédications avec fruit."

" Tonnancour Thgal Poulin chan.

" Perrault chan. Briand Ptre ch. Resche, chan.

" Derigauville, chan. Joseph Gaillard, chan. † h. m.

" eveque de quebec."

Il est sûr que M. de Lavillangevin fut un ecclésiastique modèle, un prêtre d'un dévouement héroïque, mort en odeur de sainteté.

Il eut le malheur de différer d'opinion avec son évêque et il se crut obligé en conscience de plaider contre le Séminaire de Québec. Il fut le premier à en souffrir. Mais qui pourrait dire qu'il eut tort ? Combien d'autres saints personnages avant et après lui ont eu des démêlés, des échanges de lettres acerbes et épiquées ! Il suffit pour s'en convaincre de lire l'Histoire et l'Histoire des saints et, pour les hommes d'un âge respectable, de rappeler leurs souvenirs. Quoi qu'il en soit, sa mémoire sera toujours en bénédiction en Bretagne et au Canada, dans la famille Allenou et dans la famille des Filles du St-Esprit.

M. de Lavillangevin était né à Pordic, côtes du Nord, vers 1685.

Son nom véritable était René-Jean Allenou de la Ville-Angevin ⁽¹⁾. La Ville-Angevin est un petit manoir de Pordic. La communauté des Filles du Saint-

(1) Lui-même signait : " De La Villangevin."

Esprit fut fondée par M. Leuduger qui rédigea un règlement pour quelques pieuses institutrices établies au *Hàvre du Légué* et qui dirigeaient la *Petite Ecole Charitable*. On les appela aussi plus tard *Sœurs Blanches*, à cause de la couleur de leur costume. M. de Lavillangevin qui avait succédé à son oncle dans le rectorat de Plérin, devint le protecteur et le second fondateur des Filles du Saint-Esprit. “ Il fixa au bourg même l'école de la paroisse et le berceau de la société.” Les Sœurs quittèrent le Légué et vinrent s'établir à Plérin en 1728, et leur œuvre, qui consistait dans l'enseignement des enfants pauvres et dans le soin des malades, devint en peu d'années très prospère et très répandue. La communauté était solidement établie quand M. de Lavillangevin quitta sa paroisse au mois de mai 1741, pour venir en Canada. “ Les Filles du Saint-Esprit ne devait plus revoir le Pasteur qu'elles vénéraient à bon droit comme un père, celui qui les avait guidées avec prudence, les avait soutenues dans les difficultés du commencement et les avait formées avec un grand zèle à la pratique des vertus religieuses.”

Les citations qui précèdent sont tirées d'une *Notice sur la Congrégation des Filles du Saint-Esprit*, que M. le baron de la Rue du Can, allié à la famille Allenou, a bien voulu m'adresser.

Le Chapitre XI est consacré à la mémoire du chanoine : “ En quittant Plérin pour se consacrer aux Missions lointaines, M. de la Ville-Angevin n'avait point perdu de vue le petit troupeau qui avait été longtemps l'objet de sa paternelle sollicitude. De loin, malgré l'étendue de ses travaux, le Chanoine officiel et théologal de Québec suivait avec le plus grand intérêt les développements de son œuvre.

“ Ses lettres l'attestent : l'une d'elles surtout, qui est comme son testament spirituel, et dans laquelle, avant de quitter ce monde, il voulut tracer aux Sœurs de Plérin ses dernières volontés et ses derniers adieux.

Nous en reproduisons fidèlement le texte, pieusement gardé dans les archives de la Congrégation. En la lisant, on se croirait en face d'une page de saint François de Sales à ses chères Filles de la Visitation."

Je ne puis citer que les dernières lignes de cette lettre admirable :

"Voilà, mes très chères enfants, peut-être les dernières instructions que vous recevrez de votre ancien père, de celui qui a formé vos règles ⁽¹⁾ et qui a reçu les vœux de la plus grande partie d'entre vous, qui en a baptisé une autre part et leur a donné la sainte communion."

Et plus loin encore : "Voilà, mes filles, les instructions que j'avais à vous donner dans mon lit de mort ; j'en préviens le moment par la grâce de Dieu. Donnez-moi la joye que je mérite en vous y rendant fidèles, et priez pour moi." Cette lettre est du 8 novembre 1748, cinq ans avant la mort du Chanoine.

En 1888, les Filles du Saint-Esprit étaient au nombre de 1205 religieuses et de 112 novices, dirigeant 290 maisons d'instruction et de charité, dans lesquelles étaient élevés plus de 38,000 enfants. Elles ont aujourd'hui (1908) vingt-deux couvents aux Etats-Unis.

La mort de M. de Lavillangevin fut vivement ressentie par le Chapitre et aussi par ses délégués, les abbés De L'Orme et de la Corne. Le premier écrit : " Nous avons appris avec chagrin, M. de la Corne et moi, la mort de M. de la Villangevin. C'est une vraie perte pour notre Chapitre. C'était un homme d'un vrai mérite que j'honorais et estimais sans le connaître particulièrement." Le second. " J'ai le cœur navré de douleur ; je viens d'apprendre par les lettres que ma famille m'écrit par l'Angleterre, que nous avons perdu le cher bonhomme

(1) M. Leuduger avait rédigé les règlements primitifs ; ce fut M. de Lavillangevin qui les compléta et les fixa définitivement.

me la Villangevin. Je sens, messieurs, toute la perte que nous faisons, n'ignorant pas les grands services qu'il nous a rendus et qu'il voulait nous rendre. Dieu est le maître, il la voulu."

De leur côté, les chanoines de Québec écrivait à M. De L'Orme : " Quelques sentiments de respect et d'estime que vous eussiez pour feu M. de la Villangevin, il est certain que ces sentiments eussent augmenté de beaucoup si, comme nous, vous l'eussiez connu et pratiqué pendant douze ans que nous avons vécu avec lui. Nous le regardions à juste titre comme notre père et nous le regrettons de même. Il nous a assuré en mourant que notre procès réussirait, qu'il n'avait plus rien à faire pour son heureux succès, que dans tout ce qu'il avait entrepris, il n'avait eu en vue que la gloire de Dieu ; que la seule chose qu'il nous recommandait était l'union entre nous, nous assurant que tant qu'elle régnerait, le Chapitre surmonterait toutes les difficultés qu'on lui pourrait susciter.

" Nous sommes charmés, monsieur, d'apprendre que cette union et bonne intelligence règne entre vous et M. de la Corne ; elle est toujours nécessaire, mais nous pensons que dans la conjoncture où vous vous trouvez de la poursuite d'une affaire aussi importante qui est celle que vous avez sur les bras, la division ne pourrait que tout gâster."

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

- DROUIN (Robert), qui épouse Anne Cloutier, à Québec, en 1637, ne signait pas. Dans la côte Beaupré, où s'établit le premier membre de cette famille, on a toujours prononcé ce nom comme s'il eut été écrit "Derouin."
- DUBAU (Toussaint) cordonnier, à Québec, vers 1665, signait "toussainct dubau."
- DU BOCCQ (Laurent) qui épouse une sauvagesse à Québec, en 1662, signe "Duboct." Son fils Joseph, en 1683, signe : "Joseph Dubox." Son autre fils, Laurent, signe : "Laurent du boct."
- DU BOC (Guillaume) dit St-Godard, à Québec en 1691 signe "Saint Gosdard."
- DU BOIS-MOREL (Pierre) qui se marie à Québec, en 1658, portait le surnom de "Lavallée," et signe machinalement, "pierre duboias morel." Plus tard il signe "pier morel."
- DU BOIS (Réné) à Québec, en 1665, portait le surnom de "Brisebois" en 1692, comme son fils François le porta plus tard.
- DUBOIS (François) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de "Lafrance."
- DUBORD (Léonard) dit Lajeunesse, était toujours appelé "Debord" mais ne signait pas.
- DUBREUIL (Claude) à Charlesbourg en 1689, signait "Glaude Dubreuil."

- DUBREUIL (Jean-Etienne), cordonnier, bedeau à la paroisse de Québec, notaire royal et huissier, signait "Du Breüil."
- DUCHERON (Mathurin) dit Des Lauriers, qui se marie à Québec, en 1673, signait "Duchiron."
- DUCHESNE (Adrien) chirurgien. En 1637, je le vois signer : "ADuchesne." A la même époque un "Duchesne dit Charie" signe le partage des héritiers de Louis Hébert.
- DUCHESNE (Gabriel), à Québec en 1688, signe "duschene."
- DUCHESNY (François) qui épouse Marguerite Francoul, devait porter le surnom de "Lavallé," car au mariage de sa fille, en 1716, il est ainsi appelé.
- DUFRESNE (Pierre) qui épouse Anne Palin, signait "pierre dufrene".
- DUFRESNE (Nicolas) à Québec en 1689, signe : "Janvrin Dufresne".
- DUFROS (Christophe) de la Jemerais, à Varennes en 1701, signe : "La Gemeray".
- DUGAST (Vincent) à Lachine en 1683, signe bien et porte le surnom de "Lafontaine".
- DUGUAY (Jacques) chirurgien, à Trois-Rivières en 1672, signe "Dugay".
- DUGUÉ (Pierre) à L'Ange-Gardien en 1694, signe "Pierre Duguet" à son contrat de mariage.
- DUHAUT (Jacques) dit Paris, à Québec en 1665, signe d'une bonne écriture "Jacques Duhault".
- DULHUD (Daniel) de Greysolon, célèbre voyageur dans l'ouest, signe "De Greysolon Dulhut". Son frère Claude signait "Latourette".
- DUMANCIN (Armand) chirurgien à Québec, en 1689, signait "Doro".
- DU MAREUIL (Blaise) dit Lafranchise, à Québec en 1689, signe "Dumareil".

DUMAS (François) qui épouse Marie Dumontmesny (de Montmainier) en 1687, était garde du Marquis de Dénonville et signait " f dumas ".

DUMAS (Pierre) qui épouse Marie Verreau en 1699, portait le surnom de " Langoumois " et signait " dumas ".

DUMETS (André) à Montréal en 1654, semble avoir porté le surnom de " Lacaude ", car en 1672 Rageot le mentionne comme suit : " André Dumets dit Lacaude ". En 1691 il signe " André demers ". Jean Dumets, son frère, signe machinalement comme suit en 1682 " iean dumet ". Nicolas, autre fils, signait " demers et " dumers ". Ce ne fut qu'après 1720, que *Demers* supplanta généralement *Dumay* ou *Dumets* dans cette famille, car encore en 1719, Etienne fils d'Etienne à Boucherville, signait : " Dumay ".

DU MESNIL-HEURRY Ecr, sieur de St Marc (Jacques), à Québec en 1668, signait : " dumesnil urry dit St-Mars ".

DUMESNIL (Pierre) dit La Musique, chantre de quelque renommée dans le pays, vers le temps de son mariage en 1694, signe " pierre dumennil ".

DUPILLE (Rémi), signe " Remy du pille ", en 1679, à Québec.

DU PLAIS (Silvain) à Québec en 1681, ne sait alors signer ; mais quelques années plus tard, je le vois signer comme suit : " Silving Dupleix ". Son frère Louis signait " duples ". Son fils Claude signe " Duplaix " en 1713. Ce Claude était quelquefois désigné sous le nom de " Claude Duplex dit Silvain " et quelquefois " Claude Silvain ".

DUPONCHET (Hubert) valet de chambre de M. De Courcelles, gouverneur, en 1666, signe " huber Duponchel ".

- DUPRÉ (Antoine) dit Champagne, à Québec en 1672, est généralement appelé "després".
- DUPUIS (Paul) seigneur de l'Île aux Oies, porta quelquefois le surnom de "Verdun". Il signe "Dupuy". Son fils Paul signait "Dupuylilloye" en 1713. François Dupuis, qui épouse Georgette Richer, à Québec en 1670, signait aussi "Dupuy".
- DUPUIS (Louis), qui épouse Barbe Dubau en 1688, portait le surnom de "Parisien".
- DUQUET (Denis) qui se marie à Québec en 1638, signait tout à fait curieusement, la queue à la tête, comme suit : "teuquD sined" en 1658. En 1671 il signe la tête en bas.
- DURAND (Jean) qui épouse une huronne à Québec, en 1662, portait le surnom de "Lafortune".
- DUROY (Pierre) que Tanguay qualifie de médecin en 1682, est marchand boucher en 1703, et signe "P. R" comme un homme peu habitué à tenir une plume.
- DUSCEAU (Elie) dit Lafleur, à Québec en 1663, signe "Delafleur" en 1672. En 1680 je le vois signer "helie Duseau." Quelquefois appelé "Elie-François Dusseau."
- DUTERTRE (Gilles) dit Lacasse, à Québec avant 1659, arquebusier, signait "Dutartre." C'était le témoin banal des notaires de Québec, de son temps.
- DUVAULT (Philippe-Clément) sieur de Vallerenne, à Québec en 1687, signait "duvuault" et quelquefois "Vallerenne."
- DUVAUX (Pierre) à Québec en 1689, signait "Duvault."
- EMERY (Gaspard) dit La Sonde, médecin à Québec en 1711, signe "G Eymery."
- EMOND (René), à Québec en 1663, signait "René aymon".

- EMOND (Pierre), à la Rivière Ouelle en 1690, portait le surnom de " Le Baron ".
- ENAUD (Michel) à Québec en 1662, porta le surnom de " botté " en 1667.
- ETHIER (Jacques fils de Léonard) qui était à Montréal en 1670, signe : " Estier " en 1695, et est mentionné comme portant le surnom de " Lafrance ".
- ETIENNE (Claude) un des premiers habitants de Beauport en 1640, signe " Claude Estienne " avec paraphe.
- FAFARD (François) qui épouse Marie Richard à Trois-Rivières en 1656, portait le surnom de " desneuvet ".
- FOLLARDEAU (Guillaume) soldat, qui se marie à Beauport en 1694, ne signait pas. C'est de ce nom qu'est venu " Falardeau ".
- FALARDO (Joseph), à Charlesbourg en 1697, signait " Josephe fernando ".
- FAURE (Bernard) à Québec en 1665, était un notaire d'Acadie, qui portait le surnom de " Martiac, " en 1674.
- FAURE (Moïse) à Québec en 1677, porta le surnom : " de St Vivien " du nom du lieu d'où il venait. Il signe " MFaure ".
- FAUVE (Pierre) à Québec en 1671. C'est une erreur pour " Antoine Fauvel " que Tanguay aurait dû écrire.
- FELLAN (François), à Ste-Famille en 1679, ancêtre de l'historien Ferland, ne signait pas et son nom s'écrivait de toute manière ; mais surtout " Freland ".
- FERRÉ (Pierre) sieur de Lespiné, signe quelquefois " pierre ferré " et quelquefois " Lespiné ".
- FFRRÉ (Benoit) né à Québec en 1674, signe " Benoist Feret ", en 1713. Ses enfants portèrent souvent le surnom de " Duburon ".
- FEZERAT (Réné) arquebusier à Montréal en 1670,

- se nommait "Fezeret" et sa femme : "Carlier" au lieu de *Cartier*.
- FILION (Michel) notaire royal, signait : "Fillion". Jean son fils signe "jean fillion".
- FLEURY (François) à Québec en 1670, portait le surnom de "Mitron" car on le voit signer "Fleury dit Mitron".
- FLUET (Jacques) à Québec en 1674, porte le surnom de "Le Picard".
- FOISY (Martin). Dans son contrat de mariage en 1665, il est appelé : "fouzy" et sa femme, Jeanne Boucher (au lieu de Bouchard), fille de Jean et de Françoise Chrétien.
- FONTENEL (Jean) qui épouse Marie-Madeleine Delisle, portait le surnom de "Champagne" et il signe "Jean Fontenelle".
- FORSAN (Claude) qui épouse Suzanne Huddes, portait le surnom de "Leveillé" en 1696.
- FORTIN (François) médecin à Québec en 1660, portait quelquefois le surnom de "sieur Desrosiers".
- FOUBERT (Robert), à Québec vers 1660, portait le surnom de "Lacroix" en 1685. Il signe "Rober Fouber".
- FOUCHER (Jean) fils de Jean I, signe "Jean fouché" en 1687.
- FOUQUEREAU (Urbain) à Québec en 1676, portait le surnom de "Lacaude". Ce nom de baptême "Urbain" est devenu le nom de famille.
- FOURNEL (Jean) à Québec en 1696, signait "fornel".
- FOURNIER (Jacques) à Trois-Rivières en 1657, est le même que le suivant (dans Tanguay), et porte le titre de "Sieur De Laville" lors de la mort de Champlain en 1635. A son second contrat de mariage en 1663, il signe "fournyer". En 1647 il signait "De

- Laville". Son fils Louis en 1698, signait " Louis
fournier Dufiguier " du nom de sa mère. Très sou-
vent ce dernier signait seulement " Dufiguier ".
- FRAPPIERRE (Hilaire) à Québec en 1668, signait
" hyllaire frapier ".
- FRÉROT (Thomas) sieur de la Chenaye, à Québec vers
1669, signe " La Chenest " en 1666 et en 1682
" Frerot ".
- FRIBAUT (Charles) à la Ste-Famille en 1670, signe
" Charle fribau ".
- FRIGON (François) habitant de Batiscan avant 1674,
portait le surnom de " L'espagnol ". Il signe " fri-
gon ".
- FROGET (Nicolas) dit Despatis, est appelé " Forget "
par le notaire Duquet en 1667.
- GABORIE (Louis) dit le Major, à Québec vers 1665,
signait " Louys Gaborit " en 1670.
- GABOURY (Antoine), à Québec vers 1678, signait
machinalement " Antoine Gabouriy ".
- GADOIS (Pierre) est à Québec en 1644 et signe " P.
Gadoys ".
- GAGNÉ (Louis) dit Belleavance, à Ste-Anne de Beau-
pré en 1673, signe : " Ganier." En 1797 il signait
" Gagnier."
- GAGNON (Mathurin), à Québec vers 1640, signait
son nom comme suit : " Matthurin Gaingnons," avec
une paraphe à triple branche, d'un luxe peu ordi-
naire. Je suis porté à croire que la lettre s à la fin
de son nom, quoique bien formée, est un fionnage
de sa lourde main de colon. Ses frères Jean et Pierre
ne signaient pas Robert Gagnon, autre souche de ce
nom, probablement un cousin, signait : " rober gan-
gnon ".
- Ce nom, qui s'est écrit de toutes les manières ima-
ginables (Gaingnons-Gangnon-Gaignon - Gagnion-

- Gasgnon) s'est enfin cristallisé dans la forme que Tanguay lui donne ci-haut : " Gagnon ". A ma connaissance, le seul surnom qu'ait porté un des anciens de cette famille, a été celui de " Manchot " appliqué à Jean, fils de Pierre et petit-fils de Mathurin, qui épousa Louise Bidon en 1738. Je le vois mentionné dans les actes sous le nom de " Jean Gagnon dit le manchot ". C'est peut-être le nom le plus commun qu'il y ait dans le pays.
- GAILLON (Pierre), à Québec en 1678, portait le surnom de " Latreille ".
- GALESTAQUAIN (Gabriel), chirurgien au Château-Richer avant 1670, portait réellement le nom de " Balestaquin ", et signait de même d'une très belle écriture. A ce nom s'ajoutait quelquefois le surnom de " Duchesne ".
- GALIPEAU (Gilles) à Montréal en 1678, signait " Galipau " en 1697.
- GALLAIS (Joseph) à Québec en 1692, portait le surnom de " Lafleur ".
- GAMACHE (Nicolas). En 1653, on voit à Québec une personne de ce nom qui porte le nom de " Lamarre " pour surnom. Nous avons aussi vu son frère Jacques avec le même surnom.
- GAMELIN (Michel) dit Lafontaine, seigneur de Ste-Anne, au Canada vers 1663, signait " Michel game-lain ".
- GARNIER (Jean) à Québec en 1668. Il signe bien comme ci-haut. Ces *Garnier* devinrent dans la suite, pour la plupart, des *Grenier*. Déjà en 1683, Isaac-Joseph est désigné sous le nom de " Grenier ".
- GARZEAU (Gabriel) à Boucherville en 1681, signe très bien " Guersaut ". Ce doit être là le nom qui devint " Garceau " dans la suite.
- GATIEN (Pierre) dit Tourangeau, à Québec en 1680, où il signe " pierre Gacien ".

- GATINEAU (Nicolas) sieur Duplessis, qui épouse Marie Crevier vers 1663, signait : " Gastineau ". Son fils Jean à Détroit en 1708, était connu sous le nom de " Duplessis ".
- GAUDIN (Barthelemi) tonnelier, à Québec vers 1649, signait simplement des lettres " B. G. ". Son nom était " Gandin " et non " Gaudin ". Ses enfants Jean, Geneviève et Marguerite signent tous bien " Gandin ".
- GAULIN (Pierre) qui épouse Jacqueline Lauvergnat en 1664, signe " Pierre Goslin ".
- GORON (Michel) à Québec en 1668, portait le surnom de " Petitbois ".
- GAUTIER (Guillaume) de la Chenaye, à Québec en 1648, signe " Gaultier ".
- GAULTIER (Réné) seigneur de Varennes, marié à Trois-Rivières en 1667, signait " Varenne " en 1683.
- GAULTIER (Philippe) sieur de Comporté, à Québec en 1672, signait " DeComporté ".
- GAULTIER (Jean) qui épouse Marie Guyon en 1685, signait " Jean GauLtier ".
- GAUTIER (Louis) sieur de la Pigeonnière, à Ste-Foye en 1700, signe " La Pigeonnière ".
- GAUVREAU (Nicolas) à Québec en 1668, signe " Nicolla Gauvereau ". Sa femme signe " Simone Buisson ". Son fils Pierre signe " Pre Gauverau ".
- GAZAILLE (Jean), à Québec en 1668, portait le surnom de " St Germain ".
- GAZELIER (Philippe) qui meurt à Lorette en 1709, se nommait " Felix " et non Philippe. Il portait aussi le surnom de " Laverdure " en 1683.
- GÉLINEAU (Etienne). Lors de son second contrat de mariage, en 1682, il est appelé " Jullineau " par le notaire ; mais signe machinalement " Geslinaud ". Est aussi appelé " Gelinas " en 1686.

- GENDRON (Pierre) dit Lapoussière, au Château-Richer en 1663, est presque toujours appelé " Gendreau " et non *Gendron*.
- GENDRON (Pierre-Jean) époux de Marie Charpentier, portait le surnom de " Le Parizien ".
- GENDRON (Pierre) qui se marie à Ste-Famille en 1694, signait " Jendron " en 1706.
- GENEST (Jacques fils de Jacques I) dit Labarre, signait " Jacques Genet ".
- GENOUZEAU (Michel) notaire vers 1700, dans les seigneuries de la Côte du Sud, signait " Jenouzeau ".
- GENTIL (Denis), à Québec en 1678, signait machinalement " denis ianti " à son contrat de mariage.
- GERBAUT (Christophe) à Québec vers 1680, portait le surnom de " Bellegarde " et signe ainsi quelquefois. D'autres fois il signe de ses deux noms " Gerbeau Bellegarde ".
- GERMAIN (Robert) à qui les Jésuites concèdent une terre vers la côte Ste-Geneviève en 1665, sous le nom de *Germeine*, signait lui-même " Robert Germainne". Son fils Henri porta le surnom de " Beli-le".
- GESSERON (Louis) dit Brulot, à Québec en 1671. Lorsqu'on lui fait une concession à Lauzon en 1666, il est appelé " Gegeron ". Il ne signe pas. François et Jean, ses fils, signent " Gezeron " en 1701.
- GIASSON (Jean) à Batiscan en 1697, signe " Jean Giassont ".
- GIFFARD (Robert) médecin, premier seigneur canadien en 1634 porte le surnom de " Moncel," lors de son mariage à Mortagne, le 12 février 1628. Sa femme signe " Regnouarde ".
- GIGNARD (Laurent) à Québec vers 1660, signe généralement " Ginart ".
- GIGUÈRE (Robert) à Québec en 1652, ne signe pas ;

- mais son nom est toujours écrit " Gignere " de son temps.
- GINGRAS (Charles) à Québec en 1675, ne signait pas ; mais était toujours mentionné sous le nom de " Zingreau ". Son frère Sébastien pareillement. Un François Gingras, menuisier à Québec en 1635, signait " Gingreau ".
- GIRARD (Pierre) à Québec, en 1669, signait " Girart " en lettres moulées. Ne savait pas lire.
- GIRARD (Urbain) qui épousa Marie Voisin, portait le surnom de " Langevin " et signait quelquefois de ce nom. Signait aussi comme Tanguay l'écrit.
- GIRARDEAU (Pierre) marié à Marie Loubié vers 1680, portait le surnom de " Lapierre ".
- GIRARDEAU (David) à Charlesbourg 1690, signait " David Giraudeau " en 1701.
- GIRARDIN (Jean) qui épouse Elizabeth Plantome, porta plutôt le nom de *Girard* que *Girardin*. Son fils Jean fut aussi inhumé sous le nom de *Girard*.
- GIRARDIN (Léonard), ne signe pas. Il est généralement appelé : " Girardy " et porte quelquefois le surnom de " Sansoucy ".
- GIROU (Jean) qui épouse Magd. Des Chalets à Québec en 1671, s'appelait " Giron " et nom " Girou ".
- GLADUS (Jean) qui se marie en 1665, avait pour surnom le nom de " Congnac " du lieu d'où il venait.
- GOBELIN (Marc-Antoine) à Québec en 1663, s'appelait " Antoine Gobelin sieur de St Marc " et signe bien " Gobelin ".
- GODAMBERT (Pierre) qui épouse Anne Thomas portait le surnom de " Desjardins ".
- GODBOUT (Nicolas) à Québec en 1662, signe bien " Nicolas Godebout ".
- GODFROY (Jean B.) de Linctot, à Québec, en 1636, signait " Godefroy ". Quelques-uns de ses fils signè-

- rent : Roquetaillade — Vieupont — St Paul — Ton-
nancour—Linctot—Normanville.
- GOMIN (Anet) chirurgien à Québec vers 1664, signait
comme suit : Goumin ". Il donna son nom au " bois
Gomin " près de Québec.
- GOSSELIN (Michel fils de Gabriel) signe " Gosselen "
en 1688. François, son frère, signe " Gausselin ", en
1687. Leur père, Gabriel Gosselin, qui était pourtant
un maître homme d'affaires et l'un des principaux
habitants de la colonie, ne savait pas signer. Comme
il y avait deux fils de Gabriel qui portaient le nom
de François, celui qui épouse Marie Charlotte Côté
en 1688, portait le surnom de " Franciscot " pour le
distinguer d'avec son frère.
- GOUIN (Mathurin), à Trois-Rivières en 1663, et sur
une terre des seigneurs Desueve et Lanouguère, à
Ste-Anne d'en haut, en 1672, signait de ses initiales
seulement, " M. G. ". Son fils Thomas signe d'une
belle écriture en 1687, comme suit : " Toumas Gouin ".
Son autre fils Joseph signait aussi très bien.
- GOURDEAU (Jacques) fils de Jacques I, à Québec
en 1691, signait " Gourdau ". Antoine, son frère,
signe " Gourdeau Beaulieu ", Pierre Jacques signait :
" Gourdeaux " en 1733.
- GOUYOU (Guillaume) à Boucherville en 1686, était
généralement connu sous le nom de " Goyeau La-
garde ".
- GRATIOT (Pierre) qui épouse Marie Michelon en
1689, se nommait " Gratis " et non " Gratiot ".
- GRATON (Claude-Jacques), habitant de Beauport vers
1665, signait bien et portait le surnom de " Ville-
fort ".
- GRAVEREAU (Réné), qui épouse Claude Vigoureux,
s'appelait *Remy* et non *Réné*. Il signe " Remy Le
Graveraut ".

- GROINIER (Nicolas) à Québec en 1676, portait le surnom de " Bissêtre ".
- GUAY (Gaston), qui meurt à Québec en 1682, fut l'auteur des " Gastonguay " ou " Castonguay " comme noms de famille.
- GUEDON (Martin) à Québec en 1705, signait " Geudon ".
- GUERAND (Martin) qui se marie à Québec en 1667, signait d'une bonne écriture " Guerard " et était généralement appelé " Grat ".
- GUEVREMONT (Jean) qui se marie à Champlain, en 1697, signait " Jean Quieuvremont ".
- GUILBAUT (Pierre), qui se marie à Québec, en 1667, portait le surnom de " Petit Pierre " en 1679.
- GUILBAUT (Louis) qui se marie à Québec en 1670, portait aussi le surnom de " Grandbois " en 1697.
- GUILMET (Nicolas) qui se marie à Québec, en 1667, signait bien " nicolas Guillemet " en 1697.
- GUILLET (Mathurin) qui demeurait aux Trois-Rivières, portait le surnom de " Laroche " lorsqu'une concession lui est faite au Cap de la Madeleine, le 1 juin 1649.
- GUILLOT (Godefroy) dit Lavallée, qui se marie à Québec, en 1651, ne signe pas ; mais est toujours nommé dans les papiers du temps, *Gefroy* au lieu de *Godefroy*.
- GUILLOT (Jean) Charpentier du Roi, signe machinalement " Jean Guillot " en 1672.
- GUY (Jean) dit Lacerte, mort aux Trois-Rivières en juin 1720, était généralement appelé " Jean Guy Levacher dit Laserte " et signait " La Serte ".
- GUYON (Jean). Tanguay nous donne deux personnages de ce nom, à Québec, dans les commencements de la colonie ; mais je crois qu'il n'y en eut qu'un seul, qui signait d'une bonne écriture " J Guion ". Ce

nom s'écrivit de cette manière par presque tous les enfants du dit Jean Guion qui ne portèrent pas de surnom.

GUYON (Denis) fils de Jean, signait " Denis dion " en 1658. Plus tard en 1681, je le vois signer " Denis Guion ".

GUYON (Michel) Richemont, qui alla vivre à la Baie Phélippeau, vers 1701, signait " Richemont." Il signa aussi " Michel De Rouvray, sieur de Richemont " en 1694.

GUYON (Jean) fils de Claude II, qui se marie à Ste-Famille en 1688, signait " Jan dion " en 1678, (Auber).

GUYON (Pierre-Paul) fils de Jean II était généralement connu, lui et sa famille, sous le nom de " Dion ", vers 1712. Voir au mot " Dion ".

HAGUENIER. Les membres de cette famille ont presque toujours signé: " Aguenier ". Paul fils de Paul, portait le surnom de " jambe de bois ".

HATANVILLE (Antoine) qui se marie à Montréal en 1683, signe à Québec, en 1676, comme suit: " A. Hatanville de Chevallier ".

HAUDECŒUR (Jean). Je le vois à Ste Anne de la Pérade, en juin 1677, où il signe: " Jen haudequeur ".

HAUTMESNY (Jean-Vincent Philippe De) signe à Québec, en août 1669, comme suit " Philippe Dehautmesnyl ". En 1666, je le vois signer " De Haultmesnilt ".

HAYOT (Jean fils de Thomas) signe " Jan haiot " à Québec, en septembre 1670.

HAZEUR-DESONNEAUX (Léonard) signe " Hazeur Dezonos " à son contrat de mariage en 1681.

HEBERT (Augustin) qui était à Montréal avant 1650, portait le surnom de " Jolicœur ", mais signait simplement comme ci-haut.

HEBERT (François) qui épouse Anne Fauconnier, portait le surnom de "Comte de Roussy". Son fils Guillaume était appelé "Guillaume Hebert dit Le-compte", et quelquefois "dit Mongrain".

HELIE (Jean) né vers 1621, qui habita St-Jean, Isle d'Orléans, est l'ancêtre des "Breton" de nos jours. Venait probablement de la Bretagne.

HENNE (Martin) dit le Portugais. Lors de son contrat de mariage, en 1674, le notaire le nomme "Pire". Lorsque l'Hôtel-Dieu lui fait une concession à St-Bernard, en 1687, il est appelé: "Pire dit le Portugais".

HENRY (Jean Baptiste) maître d'hôtel de l'Intendant Raudot. Ce personnage signait "Jan Hary", portait le surnom de: "Flamand" en 1690. On lui donne quelquefois le nom de "Havry".

HERODO (Pierre), qui épouse Marie Minot (page 304), portait le surnom de *Larose* lorsqu'il épouse Jeanne Philippe en 1712.

HERPIN (Jean) dit Tourangeau. Est devenu "Arpin" de nos jours.

HERTEL (François) fils de Jacques I, portait le surnom de "De lafresnière" en 1698. Son fils François signe de ce même surnom à son contrat de mariage, en 1695. Son autre fils Jacques III signe "De Cournoyer" vers 1700. Un autre fils du nom de René signait "De Chambly" en 1698. Michel, autre fils, portait le surnom de "St-Michel" et signait "hertel de Michel" en 1714. Un autre du nom de Jean-Baptiste, portait le surnom de "Rouville", en 1698.

(à suivre)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSES

Les ancêtres du général Beaugard (XV, II, 1305).—Le *Canadien* du 7 août 1861 publiait la note suivante : “ Le grand-père du général Beaugard, commandant de l’armée du sud, était Canadien. Il se nommait Pierre Toutan, et avait émigré de Batis-can, district des Trois-Rivières, à la Nouvelle-Orléans. Il y fit fortune, et acquit rapidement une grande influence sur la population française de la Louisiane. Comme récompense de ses services politiques, il obtint pour son fils une admission comme cadet à l’institution militaire de West-Point ; il figure dans les livres sous le nom de Pierre-G. Toutan. Dans l’intervalle, il acheta une propriété près de la Nouvelle-Orléans, à laquelle il donna le nom de Beaugard. Lorsque son fils eut sa commission d’officier dans l’armée, il fit disparaître son modeste nom de Toutan sous le nom aristocratique de Beaugard et signa Pierre Toutan de Beaugard.”

Quelques jours plus tard, un abonné du *Canadien* résidant à New-York lui adressait la lettre suivante :

“ New-York, 6 août 1861.

“ Monsieur,

“ J’ai sous les yeux votre estimable feuille d’aujourd’hui, dans laquelle paraît un article intitulé : “ Les ancêtres du général Beaugard ” et que vous empruntez à l’*Ordre* de Montréal. Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que c’est une erreur de la part de ce journal ; que le grand-père du général Beaugard était européen, et qu’il n’a jamais même visité le Canada.

“ Il y a dans l’Etat de la Louisiane deux familles de Beaugard : celle des Toutant-Beaugard et celle des

Brosé-Beauregard ; ces deux familles sont alliées l'une à l'autre et ne sont nullement d'origine canadienne.

“ Le père du général Beauregard était petit-fils du baron Beauregard et s'appelait Jacques Toutant-Beauregard, et sa mère était la fille du chevalier de Reggio, lequel descendait de la famille ducale italienne des Reggio.

“ La fable inventée par l'Ordre de Montréal ressemble au procédé employé par les Irlandais à l'égard des généraux MacMahon, LaMoricière et autres. Je présume que les Canadiens ne seront pas aussi naïvement crédules que l'ont été les Irlandais, ce qui n'est pas peu dire.

J'ai l'honneur, etc.,

X.”

Les “green backs” (XV, II, 1306).—Peu de personnes savent que c'est de leur couleur même que les green backs tiennent ce nom barroque. Ils sont imprimés à l'encre verte. Pourquoi ? Pour éviter la contrefaçon.

En 1857, un nommé Stacy J. Edson inventa une encre particulière qu'il appela anti-photographique, parce que la photographie est impuissante à reproduire les signes tracés avec cette encre sur le papier. Le 30 juin de la dite année, l'inventeur prenait un brevet d'invention, qu'il ne tarda pas à vendre à la Compagnie des bank-notes américains.

L'encre verte avec laquelle le papier-monnaie est imprimé défie non seulement l'art photographique, mais encore, jusqu'à ce jour, n'a pu être attaquée avec succès par les alcalis. Il est donc fort difficile de contrefaire les green backs.

La date de la prise du brevet d'invention par M. Stacy J. Edson est imprimée en tout petits caractères et sur chaque green back.

“ CANADIEN.”

LA FAMILLE

Jarret de Verchères

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

Mariauchau d'Esgly

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

Adhémar de Lantagnac

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

S'adresser à l'auteur,

No 44, rue Wolfe, Lévis.

ABONNEZ-VOUS

À LA

“NOUVELLE-FRANCE”

Revue mensuelle de 48 pages, formant chaque année
un volume de près de 600 pages

Prix de l'abonnement :

Canada.....	\$1.00
Etats-Unis et Ville de Québec.....	1.25
Union postale.....	1.40

Rédaction et administration :

“ LA NOUVELLE-FRANCE ”

2, PORT-DAUPHIN, QUEBEC

Prime aux nouveaux abonnés :

Chaque nouvel abonné aura droit, en acquittant d'avance le prix de son abonnement, à une magnifique prime, qui vaut à elle seule la moitié du prix de l'abonnement. Cette prime, qui sera envoyée *franco* aux nouveaux abonnés, c'est le SUPPLÉMENT-LAVAL de la NOUVELLE-FRANCE, élégante brochure de 72 pages, grand in-8° royal, imprimée avec luxe sur papier vergé antique, avec riche couverture artistique en couleurs, titre rouge et noir; initiales, têtes de chapitre et culs-de-jampe anciens, et huit belles gravures historiques tirées sur papier couché.